

## CERTIFICAT DE CONFORMITE

(Véhicules prêts à l'emploi)

Nous soussigné, **MALPE** s.a.r.l, Z.A. Les Lisardes 37320 LOUANS, carrossier constructeur, certifie:

a) que le véhicule prêt à l'emploi :

(2) Dénomination :	
D1	Marque <b>CITROEN</b>
D2	Type et Version de transformation (1) <b>ZCRHNC AX MOD.MP2</b>
D3	Dénomination commerciale (Voir notice d'origine du véhicule avant transformation)
E	Numéro d'identification <b>VF7ZCRHNC 17785792</b>
F1	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) (Voir notice d'origine du véhicule avant transformation)
F2	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) (Voir notice d'origine du véhicule avant transformation)
F3	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) (Voir notice d'origine du véhicule avant transformation)
G	Masse en service (G1 + 75) (kg) (Voir notice d'origine du véhicule avant transformation)
G1	Poids à vide national (PV) (kg) (Voir notice d'origine du véhicule avant transformation)
J	Catégorie internationale (Voir notice d'origine du véhicule avant transformation)
J1	Genre national <b>CTTE</b>
J3	Carrosserie (désignation nationale) (Voir notice d'origine du véhicule avant transformation)
K	Numéro de la réception par type (Voir notice d'origine du véhicule avant transformation)
P1	Cylindrée (cm <sup>3</sup> ) (Voir notice d'origine du véhicule avant transformation)
P2	Puissance nette maximale (kW) (Voir notice d'origine du véhicule avant transformation)
P3	Source d'énergie (Voir notice d'origine du véhicule avant transformation)
P6	Puissance administrative (CV) (Voir notice d'origine du véhicule avant transformation)
Q	Rapport puissance/ masse (uniquement pour motorcycle) (kW/kg)
S1	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) (Voir notice d'origine du véhicule avant transformation)
U1	Nombre sonore à l'arrêt (dB[A]) (Voir notice d'origine du véhicule avant transformation)
U2	Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min) (Voir notice d'origine du véhicule avant transformation)
V7	CO2 (g/km) (Voir notice d'origine du véhicule avant transformation)
V9	Classe environnementale (Voir notice d'origine du véhicule avant transformation)

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire.

b) Que le véhicule sort de nos usines le 12/04/06 sous le numéro de transformation M162 pour être livré à :



NOTA: pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès verbal de réception du type

**RAPPEL:** toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet:

- d'une déclaration à la Préfecture;
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par les services en charge des réceptions

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

## CERTIFICAT DE CONFORMITE

(Véhicules livrés en plancher-cabine, V.A.S.P. ou non aménagés)

Nous soussigné, **MALPE** s.a.r.l, Z.A. Les Lisardes 37320 LOUANS, carrossier constructeur, certifie:

a) que le véhicule livré:

- en VASP (1) (voir NOTA 1)
- non aménagé (1) (genre TCP uniquement) (voir NOTA 1)

(2) Dénomination :	
D1	Marque <b>CITROEN</b>
D2	Type et Version de transformation <b>MOD.MP2</b>
D3	Dénomination commerciale (Voir notice d'origine du véhicule avant transformation)
E	Numéro d'identification
F1	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) (Voir notice d'origine du véhicule avant transformation)
F2	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) (Voir notice d'origine du véhicule avant transformation)
F3	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) (Voir notice d'origine du véhicule avant transformation)
J	Catégorie internationale (Voir notice d'origine du véhicule avant transformation)
J1	Genre national (Voir notice d'origine du véhicule avant transformation)
K	Numéro de la réception par type (Voir notice d'origine du véhicule avant transformation)
P1	Cylindrée (cm <sup>3</sup> ) (Voir notice d'origine du véhicule avant transformation)
P2	Puissance nette maximale (kW) (Voir notice d'origine du véhicule avant transformation)
P3	Source d'énergie (Voir notice d'origine du véhicule avant transformation)
P6	Puissance administrative (CV) (Voir notice d'origine du véhicule avant transformation)
S1	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) (Voir notice d'origine du véhicule avant transformation)
U1	Nombre sonore à l'arrêt (dB[A]) (Voir notice d'origine du véhicule avant transformation)
U2	Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min) (Voir notice d'origine du véhicule avant transformation)
V7	CO2 (g/km) (Voir notice d'origine du véhicule avant transformation)
V9	Classe environnementale (Voir notice d'origine du véhicule avant transformation)

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception complémentaire ci-dessus.

b) Que le véhicule sort de nos usines le \_\_\_\_\_ sous le numéro de transformation \_\_\_\_\_ pour être livré à :

Fait à LOUANS le :

**NOTA 1:** pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :

- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

(1) rayer la mention inutile.

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.